ENGAGEMENT CHARTE DE PRODUCTION AGRICOLE FRANCAISE ®

Récolte ____

Entre :

⇨ d'une part, **la Coopérative Agricole de BONNEVAL BEAUCE et PERCHE**
115, Rue de Chartres - **28800 BONNEVAL**

⇨ et d'autre part, ...
.....

L'agriculteur ci-dessus désigné s'engage :

- au respect de la **Norme NF V 30-001 « céréales à paille et maïs – Bonnes pratiques de culture et de stockage à la ferme » (janvier 2016)** via la Coopérative de BONNEVAL BEAUCE et PERCHE pour les parcelles ci-dessous

parcelle(s) (1)	surface (ha)	culture concernée
		☐ Blé tendre _____ ☐ Orge Brasserie _____
		☐ Blé tendre _____ ☐ Orge Brasserie _____
		☐ Blé tendre _____ ☐ Orge Brasserie _____
		☐ Blé tendre _____ ☐ Orge Brasserie
		☐ Blé tendre _____ ☐ Orge Brasserie
		☐ Blé tendre _____ ☐ Orge Brasserie _____
		☐ Blé tendre _____ ☐ Orge Brasserie _____
		☐ Blé tendre _____ ☐ Orge Brasserie _____

- à fournir une fiche de suivi parcellaire
- à ne pas diffuser tout ou partie des documents remis dans le cadre de la mise en œuvre de la norme
- informer la coopérative de toute modification le concernant
- réaliser les autocontrôles et se soumettre aux contrôles prévus pour garantir la mise en œuvre des bonnes pratiques.
  Tous les producteurs sont contrôlés via les autodiagnostics valables 3 ans ET 10% sont audités sur site par la coopérative.
  Un audit annuel par sondage est prévu par un organisme certificateur.

Fait à ..... *le* ..... .

L'Agriculteur (2),

Coop. Agricole BONNEVAL BEAUCE et PERCHE
Le Directeur,

(1) indiquer le nom de la parcelle

(2) faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé ».